

**REPUBLIQUE DE GUINEE**

Travail Justice Solidarité

**Ministère de  
l'Agriculture**

**Ministère de  
l'Elevage**

**Ministère de la  
Pêche et de  
L'Aquaculture**

**Ministère de  
l'Environnement des  
Eaux et Forêts**

**GROUPE TECHNIQUE DE TRAVAIL**

**PROJET D'APPUI AU SECTEUR AGRICOLE (PASA-GUINEE-  
P114148)**

**TERMES DE REFERENCE POUR LA PREPARATION DU  
CADRE DE GESTION DES PESTES ET PESTICIDES (CGPP)**

20 mars 2014

# Termes de Référence pour la préparation du Cadre de Gestion des Pestes et Pesticides (CGPP)

## 1. CONTEXTE DU PAYS

La Guinée est dotée de terres agricoles riches, un climat favorable avec des précipitations abondantes, un réseau fluvial important avec de riches ressources halieutiques, 320 km de zone côtière et d'importants gisements de bauxite et de minerai de fer. En dépit de ces ressources naturelles diversifiées et importantes, le pays reste l'un des plus pauvres et les moins développés dans le monde, se classant 156<sup>ème</sup> rang sur 169 pays au titre de l'indice de développement humain des Nations Unies. Seulement 2% de la population rurale a accès à l'électricité. En outre, l'incidence de la pauvreté a augmenté, passant de 49,2% en 2002 à 58% en 2010.

### 1.1. CONTEXTE SECTORIEL ET INSTITUTIONNEL

2. En Guinée le secteur primaire a connu un taux de croissance de 4,5% en 2011 contre 3,2% en 2010 et 2009. Cette performance est en grande partie due à l'ensemble des sous-secteurs agriculture, pêche, élevage et sylviculture et forêts. En effet le sous-secteur agriculture a connu une croissance de 5,0% en 2011 contre 3,6% en 2010 et 3,2% en 2009. Le taux de croissance du sous-secteur élevage a été de 3,9% en 2011 contre 3,5% en 2010 et 3,7% en 2009. Le sous-secteur pêche a enregistré une croissance de 4,5% en 2011 contre 3,3% en 2010 et 2,2% en 2009. La sylviculture a enregistré une croissance de 2,5% en 2011 contre 2,3% en 2010 et 2% en 2009 en raison de la reprise de l'exploitation et la gestion des essences forestières.
3. L'environnement institutionnel du secteur du développement rural est caractérisé par l'existence de quatre ministères en charge du développement rural (Agriculture, Elevage Pêche et Aquaculture ; Environnement Eaux et Forêts) et la création en 2013 de l'Agence Nationale de Développement Agricole et de la Sécurité Alimentaire (ANDASA).
4. Dans la vision prospective de la République de Guinée, la lutte contre la pauvreté demeure une tâche fondamentale du développement. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à travers la réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015. Cela suppose pour la Guinée un taux de croissance économique d'au moins 7,5% en moyenne annuelle. Toutefois, il convient de reconnaître que pour renforcer la lutte contre la pauvreté, il y a lieu d'investir dans les projets et programmes de développement, de tirer profit des nouvelles technologies de l'information et des initiatives d'intégration régionale, en vue d'élargir les marchés intérieurs et d'améliorer la productivité et la compétitivité nationales.

### 4.1. CONTEXTE STRATEGIQUE

1. Il convient de noter que
  - Le troisième document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2013-2015) a été adopté en 2013 et porte sur les piliers prioritaires suivants : i) L'amélioration de la gouvernance et la réforme du secteur public, ii) La croissance et la diversification économique. Le DSRP III guide toutes les actions de développement socio-économique du pays

- Le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) a été élaboré sous le parapluie du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA/CAADP coordonné par l'Union Africaine (UA) et le NEPAD . Le but est d'atteindre un taux de croissance moyen de 6% par an dans le secteur agricole en y allouant 10% du budget national tel qu'envisagé dans la déclaration de Maputo adoptée en 2003 par les Chefs d'Etats et de Gouvernements Africains.
- Le nouveau cadre de partenariat stratégique (NCPS) 2014-2017 pour la Guinée a été approuvé en début octobre 2013 et, conformément au DSRP III et au PNIASA, le NCPS place l'agriculture et les mines comme moteurs de la croissance et du développement en Guinée.
- La revue diagnostique des dépenses publiques du secteur agricole qui vient d'être disséminée met en évidence le niveau actuel de financement de ce secteur par l'Etat Guinéen (7,2% actuellement contre 3,6% pour la période 2005-2010). Ce qui indique des efforts récents faits, et ceux restant à faire pour atteindre les 10% du budget national conformément à la Déclaration de Maputo (2003).

Concernant les institutions en charge du secteur primaire, la revue met également en exergue les difficultés d'ordre organisationnel ainsi que des faiblesses de programmation, exécution et suivi-évaluation budgétaires des opérations et activités de développement tant financées par l'Etat que par les Partenaires Techniques et Financiers.

La revue met en exergue le fait par exemple que la part de financement du secteur de l'Agriculture s'est relativement accrue ces dernières années et que l'augmentation de la production du sous-secteur agricole (production végétale) est due essentiellement à l'accroissement des superficies plutôt qu'à l'augmentation des rendements.

Dans ce contexte prometteur, il est à noter que la Guinée fait face à de grands défis pour inscrire son capital agricole dans le développement durable ; ceci peut se faire par le renforcement des capacités des parties prenantes à mieux gérer et superviser le secteur. Plus spécifiquement, ces défis s'adressent à :

- l'Amélioration et au fonctionnement des services publics en tant que fournisseurs de services aux producteurs
- la capacité de mobiliser, et d'absorber d'importantes ressources au niveau des PTF traditionnels et du secteur privé
- l'accès sécurisé aux terres aménageables et au foncier dans son ensemble au titre des droits d'usage et des droits de propriété (- Contrats et cadastre);
- Les questions transversales – la protection de l'environnement biophysique et humain.

L'aménagement et le désenclavement des 10 000 hectares pourraient avoir à la fois des retombées positives sur l'économie et la population guinéenne toute entière. Ils pourraient également avoir des effets négatifs, sur la situation environnementale du pays. L'évaluation de ces impacts s'avère d'une impérieuse nécessité afin d'optimiser les bénéfices environnementaux et sociaux qui pourront résulter de la réalisation de ces investissements dans le secteur agricole, notamment la protection de l'environnement présent et futur ainsi que les effets durables du développement lié à l'exploitation des ressources naturelles et à l'équilibre des écosystèmes. L'aménagement et le désenclavement des 10 000 hectares aura des impacts négatifs certains sur la faune, la flore et sur les populations, dont

beaucoup vivent actuellement en dessous du seuil de pauvreté, particulièrement dans les zones rurales.

Autant de contraintes qui constitueront véritablement le cadre de réflexion pour l'identification des problèmes ainsi que la priorisation des solutions et des actions à entreprendre afin de (i) surmonter les défis auxquels le secteur agricole fait face en Guinée et (ii) d'inscrire ce même secteur dans le cadre d'un développement économique et social durable.

En réaction aux constats ci-dessus, le Gouvernement guinéen et la Banque Mondiale ont convenu de mettre en œuvre le Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA-Guinée, P114148).

## 5. PRESENTATION DU PROJET

### 5.1. OBJECTIF GENERAL DU PASAG

L'objectif du PASA-Guinée est de mettre en place les conditions préalables efficaces au plan institutionnel et opérationnel, pour la mise en œuvre effective du Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA)

### 5.2. COMPOSANTES DU PASAG

2. Les composantes du projet se déclinent ainsi qu'il suit :

5.2.1. **Composante A** : Cette composante vise à créer les conditions pour la mise en œuvre d'une approche sectorielle élargie (SWAP) dans le secteur Agricole en Guinée en apportant un appui entre autres à :

- la préparation d'un cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) du secteur agricole ;
- l'amélioration des capacités en matière fiduciaire des ministères sectoriels respectifs et les Agences les plus indiquées du domaine ;
- l'établissement d'un système amélioré de suivi-évaluation et de rapportage accompagné de mesures appropriées d'amélioration des statistiques agricoles.

Ce faisant le Projet financerait l'assistance technique, les équipements nécessaires dans le domaine fiduciaire et de suivi-évaluation, la formation du personnel des ministères et des autres agences concernées, les éventuels travaux de réhabilitation de bâtiments officiels existants et les coûts d'opération.

5.2.2. **Component B** : Cette composante vise à créer les conditions nécessaires d'efficacité des dépenses liées aux dépenses du Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) en fournissant des appuis entre autres à :

- La préparation d'un cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) du PNIASA basé sur une participation des acteurs de la chaîne de valeur.
- La préparation d'un schéma directeur pour l'irrigation y compris les études de faisabilité de 80,000 hectares en APS et 20,000 hectares en APD
- la préparation d'un schéma directeur intégré des pistes rurales, y compris le désenclavement des zones touchées par les 20,000 hectares en APD et 80,000 hectares en APS) à irriguer et celles ciblées pour les investissements privés nationaux ainsi que l'accès aux marchés
- l'élaboration d'un schéma-directeur de gestion foncière avec un focus sur les zones touchées par les 20,000 hectares en APD et 80,000 hectares en APS) à irriguer;

- l'élaboration d'un schéma d'aménagement des espaces pastoraux,
- la révision du schéma directeur d'aménagement des parcs et forêts
- l'introduction d'une plateforme basée sur la cession des intrants subventionnés selon le système de voucher électronique dans le but d'améliorer les rendements par l'adoption accélérée des technologies;
- l'introduction et l'application des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans le processus de transfert de technologies en vue aussi d'accélérer l'adoption de technologies d'amélioration des rendements.

5.2.3. **Component C** : Elle sera dédiée à la coordination et la gestion du Projet. Au vu de tout ce qui précède, il est prévu que le projet finance l'assistance technique nécessaire, les équipements requis, la formation et qu'il couvre les coûts d'opération. C'est ce qui justifie la troisième composante.

Par ailleurs étant donné la nature dominante de l'assistance technique de ce projet, il ne financerait pas de travaux autres que d'éventuelles réhabilitations dans des proportions limitées à certains bureaux existants. Il sera ainsi classifié Projet de catégorie **B** dans la nomenclature de la Banque Mondiale, et de ce fait il a déclenché des politiques de sauvegarde environnementales et sociales.

Le projet aura une envergure nationale avec un accent particulier sur les services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Agriculture, les Directions et les Bureaux de Stratégies et de Développement des Ministères sectoriels impliqués dans la mise en œuvre des sous programmes du PNIASA, l'Agence Nationale du Développement Agricole et de la Sécurité Alimentaire (ANDASA), la Chambre Nationale de l'Agriculture (CNA) et la Confédération Nationale des Organisations des Producteurs de Guinée (CNOPG), la Confédération Nationale des Eleveurs de Guinée et le Bureau Guinéen d'Etudes et d'Evaluation Environnementale (BGEEE).

Le projet aidera à disposer de schémas directeurs intégrés d'aménagements hydroagricoles, de pistes rurales et de gestion foncière qui offriront ainsi des bases opérationnelles pour préparer des dossiers d'investissements prioritaires d'un développement durable de l'agriculture guinéenne. Ces schémas directeurs intégreront pour l'irrigation des études APS et APD pour 20,000 hectares en APD et 80,000 hectares en APS et les études de désenclavement de ces zones à irriguer.

3. Les services cibles du projet sont constitués prioritairement :

- des services centraux (BSD, l'IRAG, l'ANPROCA, le SNPV, l'ANASA, le SENASOLS et le CNDIDR et déconcentrés du sous-secteur agriculture impliqués dans la mise en œuvre du PNIASA.
- des directions générales des bureaux de stratégies et de développement des sous-secteurs (élevage, pêche aquaculture et des eaux et forêts) impliqués dans la mise en œuvre d'au moins un des sous programmes du PNIASA,
- l'Agence Nationale du Développement Agricole et de la Sécurité Alimentaire (ANDASA),
- la Chambre Nationale de l'Agriculture (CNA) et
- la Confédération Nationale des Organisations des Producteurs de Guinée (CNOPG).
- La Confédération Nationale des Eleveurs de Guinée ( CONEG)

Les bénéficiaires directs des sous composantes (iv et v) de la composante 2 du projet sont pour la plupart des petits exploitants agricoles entretenant des exploitations familiales leurs organisations et les promoteurs de moyennes exploitations.

4. Bien que les sous-composantes et les sites ne soient pas encore totalement identifiés et connus à cette étape du projet, il importe de définir le cadre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales de portée générale envisagées pour la mitigation des impacts, la surveillance et le cadre institutionnel de gestion des aspects environnementaux et sociaux.

Dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre des réformes du secteur agricole, une évaluation de la situation sociale et environnementale s'avère nécessaire afin d'élaborer de l'évaluation environnementale stratégique et sociale (EESS).

Le projet prévoit de financer la préparation du schéma directeur pour l'irrigation, y compris des études de faisabilité de 80 00 ha et 20 000 ha en APD pour le développement de l'irrigation, ce qui pourrait augmenter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour lutter contre les ennemis des cultures. Les présents termes de référence concernent le recrutement d'un cabinet de consultants chargé de l'élaboration du cadre de gestion des pestes et des pesticides.

## 6. OBJECTIFS DU PCGPP

L'objectif général de l'étude est d'éviter et/ou d'atténuer les effets de l'utilisation des pesticides sur l'environnement humain et biologique, à travers la proposition d'un ensemble de démarches, mécanismes, procédures et actions visant la manutention et l'utilisation sécurisées des pesticides et autres intrants chimiques. Il s'agit plus spécifiquement :

- d'identifier l'ensemble des risques potentiels sur le plan environnemental (physique, biologique et humain) au regard des interventions envisagées dans le cadre du Projet et qui pourraient engendrer/augmenter l'usage des produits phytopharmaceutiques;
- d'apprécier les capacités existantes en matière de prévention et de secours d'urgence en cas d'intoxication aux pesticides ;
- de proposer un plan cadre de gestion des produits phytopharmaceutiques et des pestes y compris des méthodes de lutte biologique applicables et accessibles aux communautés;
- de définir les dispositions institutionnelles de suivi et de surveillance à prendre avant, pendant et après la mise en œuvre du Projet.

## 7. RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus de l'étude sont :

- l'environnement initial de la zone du Projet est présenté en termes de : pestes connus en agriculture et en santé publique, transport/stockage/manipulation, et usage actuel de produits phytopharmaceutiques en nature et en volume, niveau de connaissance des enjeux et risques au niveau communautaire, niveau de déploiement du personnel technique d'encadrement existant, existence et capacité d'intervention de structures d'assistance en cas d'intoxication aigüe accidentelle, etc. Pour chaque problème lié aux pestes de cultures, il sera précisé les lieux, les cultures associées, et les pertes économiques associés. Par rapport aux problèmes liés aux vecteurs de maladies, il faudra préciser quand et où chaque problème s'est produit, et ses impacts sur la vie humaine et les pertes économiques. Des informations doivent aussi être fournies sur la consommation de pesticides (en même temps que les variations saisonnières/mensuelles), les dépenses annuelles en pesticides, etc. La finalité est de proposer, à travers le cadre de gestion des pesticides, des mesures alternatives pouvant amoindrir l'utilisation des pesticides et les dépenses associées;
- le point analytique du cadre légal, réglementaire et institutionnel de l'importation, la commercialisation, la distribution et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et assimilés, y compris le cadre régional (CEDEAO) auquel le pays a souscrit, et le niveau de respect du code de conduite de la FAO;
- un ensemble de mesures institutionnelles, techniques et opérationnelles (sensibilisation, formation, etc.) touchant le niveau communautaire pour la gestion sécurisée de toutes les acquisitions de pesticides du pays (fournis par les divers projets et le gouvernement), ainsi que la gestion des emballages vides ;
- un ensemble de technologies de lutte biologique accessibles aux producteurs bénéficiaires du projet y compris leurs coûts d'appropriation ;
- un plan de formation et de sensibilisation de tous les acteurs concernés dans le cadre du projet ;
- le budget détaillé de la mise en œuvre du CGPP.

## **1. TACHES DU CONSULTANT**

Le consultant devrait :

- collecter toutes les données et informations nécessaires à l'atteinte des résultats ci-dessus ;
- discuter avec les services de protection des végétaux et les services de santé publique spécialisés dans les lutttes antiparasitaires, à propos notamment des produits utilisés et des expériences d'intoxications accidentelle, aigue et chronique connues dans la zone du projet ;
- analyser le cadre institutionnel, la législation et les pratiques de gestion connues ;
- identifier les mesures d'évitement et /ou d'atténuation à mettre en œuvre au regard de la législation nationale, de la PO 4.09 de la Banque Mondiale sur la gestion des pesticides, et des directives du Comité Sahélien sur l'usage des pesticides ;
- proposer une stratégie de lutte intégrée contre les principales pestes agricoles ;
- Proposer un plan de sensibilisation des usagers/bénéficiaires des produits phytopharmaceutiques notamment l'utilisation des emballages et la gestion des stocks périmés ;
- Proposer une liste restreinte et pertinente d'indicateurs clés à suivre pendant la durée du projet pour la détection des risques d'intoxication chronique et des résidus de pesticides dans les produits agricoles.

## **2. ORGANISATION DE L'ETUDE**

L'étude sera conduite sous la tutelle administrative du BSD du Ministère de l'Agriculture et la supervision du groupe de travail technique (GTT) en relation avec les services du Ministère chargé de l'Environnement et les structures nationales, les institutions de recherche et d'appui-conseil, les organisations de producteurs et les opérateurs privés concernés. Le consultant sera appuyé des personnes ressources locales.

La durée de l'étude est de trois mois. Le format et la méthodologie des études devront s'inscrire dans les lois et réglementations nationales et les orientations fixées par les politiques opérationnelles de la Banque mondiale. Le travail devra faire l'objet d'une restitution publique, puis donner lieu à un rapport détaillé, incluant l'analyse des risques, les mesures à mettre en œuvre et leurs coûts à intégrer dans la future opération, ainsi que le cadre institutionnel de suivi des recommandations et de mises en œuvre des mesures d'atténuation.

Il est rappelé que tous les rapports préparés par les consultants seront appréciés sous la coordination du Bureau Guinéen d'Etudes et d'Evaluation Environnementale (BGEEE) conformément à l'Arrêté n° A/2013/473/MEEF/CAB portant commissionnements administratifs du processus d'approbation des dossiers d'évaluation environnementale et sociale.

II

## **3. RAPPORTS**

Le consultant fournira au Client et à la Banque Mondiale pour évaluation son rapport en français avec un résumé analytique en anglais dans la version finale (sous format électronique Word). Il devra incorporer les commentaires et suggestions de toutes les parties prenantes dans le document final à diffuser dans le Pays et à l'Infoshop de la Banque Mondiale.

Le rapport du plan de gestion des pestes et pesticides sera, autant que possible, concis. Il se concentrera sur les résultats, les conclusions et les recommandations pour de futures actions, à la lumière des données rassemblées ou d'autres références utilisées au cours de l'étude. Les éventuels



détails seront développés en annexe. Le rapport du Plan de gestion des pestes et pesticides comportera les sections suivantes:

- Liste des Acronymes;
- Sommaire ;
- Résumé exécutif en français et en anglais ;
- Brève description du projet;
- Analyse du profil de la zone d'intervention (communautés, types de cultures, pestes connus en agricultures et en santé publique, transport/stockage/manipulation des pesticides, historique de l'usage des pesticides et des cas d'intoxication enregistrés, capacités de gestion des urgences liées aux risque-pesticides, etc.);
- Cadre politique, institutionnel et juridique en matière de gestion des pestes et des produits phytopharmaceutiques;
- Analyse des risques environnementaux et sociaux associés aux acquisitions et distribution des pesticides et autres intrants chimiques par le Projet ;
- Cadre de gestion des risques-pesticides du Projet
  - Mesures techniques et opérationnelles (sélection des pesticides, acquisition-contrôle, transport –stockage, manipulation, gestion des emballages vides) de gestion des acquisitions;
  - Mesures de lutte biologique potentiellement applicables et les coûts de leur appropriation par les bénéficiaires ;
  - Formation/sensibilisation des acteurs sur les risques-pesticides ;
  - Mécanismes organisationnels (responsabilités et rôles) de mise en œuvre des mesures ci-dessus mentionnées, en tenant compte des institutions qui en ont la mission régalienne ;
  - Un jeu pertinent d'indicateurs de suivi-évaluation et d'indicateurs de suivi du risque-pesticide ;
  - Le mécanisme simplifié de suivi-évaluation de la mise en œuvre du cadre ;
  - Le budget détaillé de la mise en œuvre du cadre.
- Annexes
  - Une matrice type présentant les composantes du plan ;
  - Références bibliographiques et tout autre document jugé important;
  - La liste des pesticides interdits d'importation dans le pays
  - Le résumé des préoccupations des consultations publiques
  - La liste des personnes consultées

#### **4. QUALIFICATION ET EXPERTISE REQUISE**

Le consultant recherché devra être un spécialiste du domaine, de niveau BAC+5 au moins, avec une expérience avérée d'au moins 10 ans dans la conduite d'études sur les pestes et pesticides. Il devra présenter des références dans l'élaboration du CGPP. Il devra également posséder une bonne maîtrise des procédures de la Banque mondiale en matière d'études sur les pestes et pesticides.

En outre, le consultant devra disposer d'une connaissance des normes et réglementations sur les pesticides dans la région de la CEDEAO. Une connaissance des risques liés à l'utilisation des pestes et pesticides dans les domaines clés d'intervention du Projet (grande et petite irrigation,

intensification agricole, élevage, transformation agricole) est souhaitable. Par ailleurs, une connaissance/pratique de la lutte biologique et/ou de la lutte étagée ciblée (LEC) serait un atout.

## **5. CALENDRIER ET RAPPORTS**

Le Cabinet devra soumettre les rapports et livrables selon le calendrier suivant:

- Un Rapport initial avec le plan de travail définitif, 1 mois après la signature du contrat ;
- Un rapport de progrès résumant les avancées de l'activité, ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées et leurs solutions, deux (2) mois après la signature du contrat ;
- Certains livrables intermédiaires pourront être éventuellement présentés durant le cours de réalisation de l'activité ;
- Projet de rapport provisoire du CGPP, trois (3) mois après la signature du contrat ;
- Rapport du CGPP deux semaines après la présentation du projet de rapport provisoire du CGPP.

## **6. PERSONNEL**

Le consultant sélectionné sera responsable pour la liste exacte de personnel et des spécialités engagées dans le CGPP. Cependant, il est recommandé de mettre sur pied une équipe pluridisciplinaire avec les spécialités et expériences suivantes:

- Agronome spécialiste en protection des végétaux, Chef de projet avec plus de 10 ans d'expérience dans les études du CGPP d'évaluation environnementales et/ou sociales sectorielles.
- Spécialiste en environnement agricole, avec des connaissances sur les notions pratiques Environnement, Santé et Sécurité (ESS) régissant le secteur agricole.
- Sociologue rural, avec une expérience dans le traitement des impacts sociaux.

Il est également recommandé d'intégrer dans l'équipe du personnel un consultant national d'un bureau d'étude national.

## **7. CONTENU ET SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE**

La proposition du consultant comprendra deux (2) offres une technique et une financière placées dans deux (2) enveloppes séparées et fermées avec la mention « offre technique ou financière du consultant xxxxx... ». Toutes les deux enveloppes sont placées dans une enveloppe unique fermée portant mention « à n'ouvrir qu'en séance publique ».

Cette enveloppe est à adresser au Point focal, Ministère de l'Agriculture pour la préparation du PASAG, commune de Kaloum, BP : 579 Conakry, République de Guinée.

La proposition technique devra clairement ressortir la compréhension qu'a le cabinet/institution de l'étude à réaliser, l'approche et le de travail proposé.

Seules les propositions techniques ayant obtenu une moyenne minimale de 75 points sur 100 seront pré qualifiées pour l'évaluation de leurs offres financières.

L'offre financière la moins disante sera retenue pour les négociations du marché et sa signature. En cas de désaccord, l'offre financière placée seconde sera retenue.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur dossier de candidature composé de :

- a. Les CV des experts qui constitueront l'équipe du prestataire ;
- b. Une offre technique et financière dans deux plis fermés et séparés, le tout dans une seule enveloppe adressée au Bureau de Stratégie et de Développement, Point focal Ministère de l'Agriculture et la Banque mondiale pour la préparation du Projet d'Appui au Secteur Agricole, Ministère de l'Agriculture, Commune de KALOUM, BP : 579 Conakry République de Guinée ; Tel : 657 990 274

La date limite de soumission est fixée à 21 jours après la publication de la présente annonce

Le calendrier indicatif de la mission se présente comme suit:

Mission	Activités	Durée CI	CN	Période	Lieu
	Travaux préparatoires (exploitation documentation, clarification mandat, finalisation méthodologie) du CGPP	3 jours	1 journée	Février 2014	A distance
1 <sup>ère</sup> mission	Collecte et analyse des données (cadrage de la mission, entretiens, réunions, etc., )	14 jours	14 jours	Février 2014	Conakry
	Elaboration du document d'étape	2 jours	1 journée	idem	Conakry
	Réunion de restitution du rapport d'étape du CGPP	1 journée	1 journée	idem	Conakry
	Elaboration du Projet du CGPP	10 Jours	3 jours	Février mars 2014	A distance
2 <sup>ème</sup> mission	Atelier de restitution des documents provisoires	2 jours	2 jours	A partir de mi – mars 2014	Conakry
	Interactions complémentaires au niveau central	5 jours		idem	Conakry
	Missions terrain	4 jours	10 jours	idem	Régions
	Elaboration du document d'étape du CGPP	2 jours	1 journée	idem	Conakry
	Réunion de restitution du rapport d'étape du CGPP	1 journée	1 journée	idem	Conakry
	Consolidation du CGPP	8 jours		mars 2014	A distance
3 <sup>ème</sup> mission	Atelier de validation des documents finalisés	2 jours	2 jours	Fin mars 2014	Conakry
	Intégration des amendements et finalisation des documents finaux du CGPP	4 jours		idem	A distance
	Dépôt du rapport			28 mars 2014	
	<b>Total</b>	<b>55 jours</b>	<b>36 jours</b>		